



2024-05-01

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de mai tenue ce **mercredi 1^{er} jour du mois de mai 2024 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, et messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 avril 2024 et de la séance ajournée tenue le 10 avril 2024 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois d'avril 2024 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 2 000 \$ - Ratification (décision)
 - 5.1.5 Dépôt du rapport financier trimestriel au 31 mars 2024 (décision)
 - 5.1.6 Processus « Vente pour taxes 2024 » - Dépôt du rapport en date du 30 avril 2024 (information)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

5.1.7 Contrat de services pour l'entretien paysager du terrain de la MRC - Autorisation (décision)

5.1.8 Travaux de rafraîchissement des lignes du stationnement de l'édifice Henri-Bourassa – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

5.2.1 Calendrier des vacances estivales 2024 du personnel de la MRC (information)

5.2.2 Inscription à l'Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévue le 29 et 30 mai 2024 à Québec – Autorisation (décision)

5.2.3 Fin de la période d'essai – Agent de développement agricole – Recommandation de la direction du Service de développement du territoire (décision)

5.2.4 Évaluation du maintien de l'équité salariale en date du 17 mars 2016 - Application de la décision ES-415-4.1-61583 – Commission des normes de l'équité et de la santé et sécurité au travail (CNESST) (recommandation)

5.2.5 Demande de prolongation d'un congé de maternité – Lettre reçue le 4 avril 2024 – Autorisation (information)

5.2.6 Lancement d'un appel de candidatures pour deux postes de préposés mobiles à l'information touristique (décision)

5.2.7 Participation de l'agent de développement agricole - Visite de la MRC du Granit - Communauté de pratique sur le développement de communautés nourricières – Autorisation (décision)

5.2.8 Inscription de l'ingénieur forestier au « Colloque hydrique – Milieu forestier : actions concertées pour maintenir la biodiversité » organisé par l'Ordre des ingénieurs forestiers prévu les 6 et 7 juin 2024 – Autorisation (décision)

5.2.9 Politique de gestion des ressources humaines de la MRC pour les cadres et les responsables de service – Révision (discussions)

5.3 Ressources matérielles

5.4 Évaluation foncière

5.4.1 Dépôt du tableau sur les demandes de révision déposées auprès de l'Organisme responsable de l'évaluation foncière (OMRE) (information)

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 Priorités 2024 du Comité administratif – Budget prévisionnel de la MRC et contribution des municipalités locales (discussion)

6.2 Développement du milieu

6.2.1 Programme d'aide à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (PAR) – Recommandation du Conseil régional du patrimoine pour le dossier PAR202401 (recommandation)

6.2.2 Programme d'aide à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (PAR) – Recommandation du Conseil régional du patrimoine (CRP) pour le dossier PAR202402 (recommandation)

6.3 Développement économique

6.3.1 Dépôt des dépenses liées à l'organisation du 350^e anniversaire de la Seigneurie Petite-Nation – Ratification (décision)



- 6.3.2 Politique de soutien aux entreprises de la MRC – Diverses demandes de subvention
 - 6.3.2.1 Fonds soutien aux entreprises – Entreprise Gestion Y Montagne (7739125 Canada inc) – Demande d’aide financière pour design intérieur (décision)
 - 6.3.2.2 Fonds soutien aux entreprises – Entreprise Collectif Jovivo – Demande d’aide financière pour réfection de toiture (décision)
 - 6.3.2.3 Fonds soutien aux entreprises – Entreprise Le Salon des inconnus – Demande d’aide financière pour programmation des événements (décision)
- 6.3.3 Envoi par publipostage d’une carte postale pour les événements et pour la promotion touristique – Autorisation (décision)
- 6.3.4 Campagne numérique pour la promotion touristique 2024 – Autorisation (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

- 6.4.1 Contrat pour l’enfouissement des matières résiduelles – État de situation (discussion)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.6 Transport

7. Correspondance

8. Diverses demandes d’appui

- 8.1 Appui au Conseil régional de l’environnement et du développement durable de l’Outaouais (CREDDO) - Demande de subvention pour des travaux dans un cours d’eau (recommandation)

9. Calendrier des rencontres

- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de mai à décembre 2024 (information)
- 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 15 mai 2024 (information)

10. Sujets divers

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d’un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2024-05-129

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.



3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2024-05-130

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 3 AVRIL 2024 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 10
AVRIL 2024**

CA-2024-05-131

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 avril 2024 et de la
séance ajournée tenue le 10 avril 2024, lesquels sont déposés au cahier
des membres à titre d'information;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 avril 2024 et de la séance
ajournée tenue le 10 avril 2024 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux
archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

CA-2024-05-132

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après
énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 30 avril 2024	1 330.44 \$
Denis Tassé	Rencontre Hydro-Québec (Wakefield, 26 mars)	214.40 \$
	Campagne Centraide Outaouais (11 avril)	

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer
les suivis de la présente résolution.



Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS D'AVRIL 2024

CA-2024-05-133

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

La liste des chèques et des prélèvements du mois d'avril 2024 soit les chèques numéros 24620 à 24648 totalisant un montant de 210 618.87 \$, les prélèvements numéros 4288 à 4359 totalisant un montant de 648 263.02 \$, ainsi que les salaires pour le mois d'avril, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 6 avril 2024	19 225.75 \$
Salaires au 13 avril 2024	19 452.29 \$
Salaires au 20 avril 2024	22 774.23 \$
Salaires au 27 avril 2024	19 484.67 \$
Salaires des élus-avril 2024	22 358.94 \$
Total des salaires	103 295.88 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	210 618.87 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	648 263.02 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	858 881.89 \$

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION

CA-2024-05-134

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
IMMO-LOCATION	02-62008-997	1186.65	CA2024-03-090_ÉVÉNEMENT DÉJEUNER DU PREFET_18 AVRIL 2024



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

L'HARFANG_ÉRIC PICHETTE	02-62008-997	5.07	CA2024-04-115_PRESTATION SOLO_DÉJEUNER DU PREFET 2024
ASSOCIATION DE SÉCURITÉ CIVILE DU QUÉBEC	02-22000-494	30.00	CA2024-01- 007_RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2024
PROSON	02-62008-997	227.50	CA2024-03- 090_SONORISATION_DÉJEUNE R DU PREFET 2024

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 2 000 \$ - RATIFICATION

CA-2024-05-135

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 2 000 \$, conformément au règlement numéro 066-2004 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	1168.70	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_CONSULTATIO N GÉNÉRALE
PROSOMO	02-62200-993	40.00	RENOUVELLEMENT DOMAINE_PETITENATIONTO URISME.CA
DANS MA CUISINE	02-11000-493	495.00	BUFFET FROID + POTAGE_30 PERS._CM AVRIL 2024
DUHAMEL ÉLECTRIQUE	02-13000-522	136.02	TRAVAUX REMPLACEMENT DU DISJONCTEUR
DUHAMEL ÉLECTRIQUE	02-13000-522	105.00	TRAVAUX_VÉRIFIER CHAUFFAGE LOCAL 111
BANQUE ALIMENTAIRE PETITE- NATION	02-11000-493	120.00	TOURNOI DE GOLF_SOUPER X2_60CH
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	29.12	FOURNITURES DE BUREAU
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	51.64	FOURNITURES DE BUREAU



INTERNET PAPINEAU	02-65903-414	119.50	REMPACEMENT DU VENTILATEUR DU PORTABLE DE CATHERINE
REFRIGÉRATION RM	02-13000-522	442.24	ENTRETIEN ET REMPLACER UN CONDENSATEUR DE MARCHE_SOUS-SOL_SELON CONTRAT

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.5 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL AU 31 MARS 2024

CA-2024-05-136

ATTENDU l'analyse des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 soumise au Comité administratif par la greffière-trésorière et directrice générale;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE :

Ladite analyse soit et est acceptée sous réserve de modification lors de la vérification des livres;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.6 PROCESSUS « VENTE POUR TAXES 2024 » - DÉPÔT DU RAPPORT EN DATE DU 30 AVRIL 2024

Comme prévu au *Code municipal du Québec*, les démarches concernant le processus de « vente pour taxes 2024 » ont été initiées et se poursuivront jusqu'au jeudi 6 juin prochain lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes. Les avis ont été publiés dans les journaux locaux ainsi qu'au registre foncier. Le rapport des dossiers traités et retirés depuis le début du processus est déposé au cahier des membres à titre d'information.

5.1.7 CONTRAT DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DU TERRAIN DE LA MRC - AUTORISATION



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

CA-2024-05-137

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir à l'entretien paysager de l'édifice Henri-Bourassa (siège social de la MRC de Papineau);

ATTENDU que quatre fournisseurs du territoire ont été invités à présenter une soumission en relation avec l'entretien paysager du terrain de la MRC, et ce, pour l'année 2024;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise Les entretiens Périard, soumise le 20 mars 2024, au montant total de 1 850 \$, excluant les taxes applicables, pour la période du 15 mai à la mi-novembre 2024;

ATTENDU que l'offre n'inclut pas l'amélioration des plates-bandes, laquelle doit être effectuée au cours de la présente année;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de l'entreprise Les entretiens Périard, représentant un montant total de 1 850 \$, excluant les taxes applicables, pour réaliser l'entretien paysager du terrain de l'édifice Henri-Bourassa pendant la période s'échelonnant du 15 mai jusqu'à la mi-novembre 2024;

QUE :

Le Comité administratif autorise monsieur Périard à réaliser les travaux selon les termes et les conditions prévus dans ladite offre de services soumise le 20 mars 2024;

QU' :

Un montant supplémentaire maximal de 500 \$ soit réservé pour l'amélioration des plates-bandes et du terrain actuel;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour convenir d'une entente de services avec l'entreprise Les entretiens Périard pour l'amélioration et l'entretien des plates-bandes ainsi que l'aménagement paysager;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Papineau, tous les documents se rattachant à ce dossier, notamment, l'entente de services à conclure;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 522;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale ainsi que le coordonnateur en sécurité publique soient et sont mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.8 TRAVAUX DE RAFRAÎCHISSEMENT DES LIGNES DU
STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE HENRI-BOURASSA -
AUTORISATION**



CA-2024-05-138

ATTENDU que la MRC doit effectuer des travaux de rafraîchissement des lignes de son stationnement situé à l'arrière de l'édifice;

ATTENDU la proposition de l'entreprise Pro-lignes au montant de 390 \$, excluant les taxes, pour les travaux de rafraîchissement des lignes de stationnement;

ATTENDU la recommandation positive de la directrice générale en ce qui a trait à la proposition soumise quant à la réalisation des travaux ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de l'entreprise Pro-Lignes pour les travaux de rafraîchissement des lignes du stationnement de l'édifice au montant de 390 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 19000 522;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 CALENDRIER DES VACANCES ESTIVALES 2024 DU PERSONNEL DE LA MRC

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des vacances estivales 2024 du personnel de la MRC.

5.2.2 INSCRIPTION À L'ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) PRÉVUE LE 29 ET 30 MAI 2024 À QUÉBEC – AUTORISATION

CA-2024-05-139

ATTENDU que l'assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu le 29 et 30 mai 2024 à Québec et que les frais d'inscription sont de 360 \$, excluant les taxes applicables par participant;

ATTENDU que les membres du Comité administratif reconnaissent l'importance que la MRC de Papineau y soit représentée;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale (ou leur représentant) soient et sont autorisés à assister à l'assemblée des MRC de la FQM les 29 et 30 mai 2024 à Québec;

QUE :

Les frais de déplacement, d'inscription et de séjour soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.3 FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI – AGENT DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CA-2024-05-140

ATTENDU l'embauche de l'agent de développement agricole, monsieur Martin Van den Borre, a pris effet le 30 octobre 2024;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.14 de la Convention collective de la MRC de Papineau, la période d'essai est de 910 heures travaillées ;

ATTENDU la recommandation émise par la directrice du Service de développement du territoire par intérim concernant les conclusions de son analyse;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC autorise la levée de la période d'essai de monsieur Martin Van den Borre, agent de développement agricole, en date du 1^{er} mai 2024 et en confirmant son statut d'employé régulier selon les modalités prévues à la Convention collective;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.4 ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE EN DATE DU 17 MARS 2016 - APPLICATION DE LA DÉCISION ES-415-4.1-61583 – COMMISSION DES NORMES DE L'ÉQUITÉ ET DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CNESST)

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

5.2.5 DEMANDE DE PROLONGATION D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ – LETTRE REÇUE LE 4 AVRIL 2024 – AUTORISATION

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la lettre déposée dans le cadre de la présente séance au sujet d'une demande de prolongation d'un congé de maternité.



5.2.6 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES POUR DEUX POSTES DE PRÉPOSÉS MOBILES À L'INFORMATION TOURISTIQUE

CA-2024-05-141

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent soixante mille dollars (160 000 \$) a été prévue au budget 2024 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, approuvant le plan d'action touristique, lequel permet de mettre en œuvre la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la promotion du territoire est une des interventions privilégiées dans le plan d'action de la MRC;

ATTENDU que 65 % des touristes viennent en Outaouais pour visiter de la famille ou des amis;

ATTENDU que les citoyens de la MRC de Papineau doivent être informés de ce qui se passe sur leur territoire pour être de bons ambassadeurs;

ATTENDU que la présence de préposés mobiles à l'information touristique lors des festivals et au sein des marchés ou des attrails aiderait à promouvoir les événements à venir ainsi que les attrails de la région auprès des citoyens et des touristes;

ATTENDU que les préposés mobiles à l'information touristique pourraient, à certains moments durant l'été, rencontrer les enfants des camps de jour de la MRC de Papineau pour les sensibiliser à l'offre touristique du territoire;

ATTENDU que la MRC de Papineau a déposé une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois Été Canada conformément à la résolution numéro CA-2023-12-349, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 décembre 2023;

ATTENDU que la MRC de Papineau a obtenu une subvention par le biais du programme Emplois Été Canada pour l'embauche d'un employé pour une durée de huit semaines en raison de 35 heures par semaine ;

ATTENDU que la MRC de Papineau possède les sommes nécessaires pour embaucher un deuxième préposé mobile à l'information touristique en raison de 35 heures par semaine pour une durée de huit semaines ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le lancement d'un appel de candidatures visant à pourvoir les deux postes de préposé mobile à l'information touristique pour effectuer la promotion touristique du territoire;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire 02-62009-690 ;

QU' :

Un comité de sélection composé de représentants de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s ;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.7 PARTICIPATION DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE - VISITE DE LA MRC DU GRANIT - COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE COMMUNAUTÉS NOURRICIÈRES - AUTORISATION

CA-2024-05-142

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-05-160, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 mai 2023, approuvant la participation de l'Agro Lab Petite Nation à la communauté de pratique des communautés nourricières de Vivre en Ville;

ATTENDU que ladite communauté tient une de ses deux rencontres présentiels dans la MRC du Granit le 7 mai prochain ;

ATTENDU que la MRC a déjà déboursé 2 000 \$ pour participer à cette communauté de pratique et que celle-ci a notamment permis d'offrir à la MRC une visibilité provinciale et un accès à des expertises et des informations utiles dans le cadre des projets de l'Agro Lab Petite Nation ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agent de développement agricole, monsieur Martin Van den Borre, ou l'agente de développement rural, madame Andréane Sabourin, à participer à cette activité sur les systèmes alimentaires locaux prévue le 7 mai prochain dans la MRC du Granit;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, aux postes budgétaires numéro 02-62009-691, 02-16105-025 et 02-39005-001.

Adoptée.

5.2.8 INSCRIPTION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER AU « COLLOQUE HYDRIQUE – MILIEU FORESTIER : ACTIONS CONCERTÉES POUR MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ » ORGANISÉ PAR L'ORDRE DES



INGÉNIEURS FORESTIERS PRÉVU LES 6 ET 7 JUIN 2024 – AUTORISATION

CA-2024-05-143

- ATTENDU la tenue du « Colloque hydrique – Milieu forestier : actions concertées pour maintenir la biodiversité » organisé par l'Ordre des ingénieurs forestiers prévu les 6 et 7 juin prochains à Québec;
- ATTENDU que les frais d'inscription, pour une participation en mode virtuel, sont de 180 \$;
- ATTENDU que la participation de l'ingénieur forestier à ce colloque lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;
- ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés ;
- ATTENDU la recommandation positive émise par le directeur du Service de l'aménagement du territoire, notamment quant à la pertinence de cette formation ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'ingénieur forestier, monsieur Jean-François Larrivée, à participer au « Colloque hydrique – Milieu forestier : actions concertées pour maintenir la biodiversité » prévu les 6 et 7 juin 2024 par mode virtuel;

QUE :

Les frais d'inscription à ce colloque soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62600 454 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit autorisée à signer tous les documents donnant effet.

Adoptée.

5.2.9 **POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MRC POUR LES CADRES ET LES RESPONSABLES DE SERVICE – RÉVISION**

Le sujet sera traité lors de la séance de travail du Comité administratif prévue le 8 mai prochain à 9h.

5.3 **Ressources matérielles**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

5.4 **Évaluation foncière**



5.4.1 DÉPÔT DU TABLEAU SUR LES DEMANDES DE RÉVISION DÉPOSÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE (OMRE)

Les membres prennent connaissance de la liste des demandes de révision déposée en fonction des municipalités locales concernées, notamment en référence au rôle 2024-2025-2026.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 PRIORITÉS 2024 DU COMITÉ ADMINISTRATIF – BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MRC ET CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS LOCALES

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, rappelle la demande du maire de la Municipalité de Papineauville, monsieur Paul-André David, lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 avril dernier, concernant les dossiers stratégiques à traiter soit la réalisation d'un budget prévisionnel et la réparation des contributions financières des municipalités locales. Tel que mentionné lors de ladite séance, la direction générale déposera un premier projet de budget prévisionnel (2025-2026-2027) lors de la prochaine séance du Comité administratif prévue le 5 juin 2024.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE (PAR) – RECOMMANDATION DU CONSEIL RÉGIONAL DU PATRIMOINE POUR LE DOSSIER PAR202401

CA-2024-05-144

ATTENDU que le Conseil des maires a autorisé la conclusion et la signature d'une entente triennale de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, conformément à la résolution numéro 2021-10-201;

ATTENDU que le Conseil des maires a établi un Programme d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée par l'adoption du règlement numéro 182-2021, le 15 septembre 2021;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 151 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c. P-9.002) et malgré la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* (chapitre I-15), une municipalité régionale de comté (MRC) peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis du Conseil régional du patrimoine, accorder aux conditions qu'elle détermine toute forme d'aide financière ou technique pour la connaissance, la protection, la transmission ou la mise en valeur d'un élément du patrimoine culturel cité ou identifié;

ATTENDU que, le 22 avril 2024, le Conseil régional du patrimoine a analysé une demande d'aide financière pour la réalisation de travaux de restauration sur l'immeuble situé au 7, rue Saint-André, à Saint-André-Avellin, dont le numéro de dossier est PAR202401;



ATTENDU que le requérant, dûment mandaté par le propriétaire de l'immeuble, a déposé une demande pour des travaux qui se qualifient dans deux volets distincts du PAR;

ATTENDU que le coût total estimé de l'intervention à réaliser dans le volet « Travaux de consolidation, de restauration et de préservation des éléments caractéristiques de l'immeuble » du PAR, soit la réalisation des travaux de restauration de la corniche, de la maçonnerie de brique et des allèges en béton, est de 83 863,91 \$;

ATTEDU que le PAR, pour ce type d'intervention, prévoit un remboursement de 60% des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 45 000 \$, et qu'à cet égard, le Conseil régional du patrimoine recommande l'acceptation de la demande et l'octroi d'une subvention de 45 000 \$ pour la réalisation des travaux qui respectent les conditions de l'entente à conclure avec le requérant;

ATTENDU que le coût total estimé de l'intervention à réaliser dans le volet « Travaux de restauration des portes, des fenêtres et du revêtement de la toiture avec des matériaux traditionnels » du PAR, soit la réalisation de l'intervention touchant 16 fenêtres et 3 portes, est de 84 104 \$;

ATTENDU que le PAR, pour ce type d'intervention, prévoit un remboursement de 75 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 50 000 \$, et qu'à cet égard, le Conseil régional du patrimoine recommande l'acceptation de la demande et l'octroi d'une subvention de 50 000 \$ pour la réalisation des travaux qui respectent les conditions de l'entente à conclure avec le requérant;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'approbation de la recommandation du Conseil régional du patrimoine à l'égard du dossier PAR202401; laquelle vise l'octroi d'une aide financière maximale de 95 000 \$ pour des interventions réalisées dans le cadre du PAR;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 15 mai 2024 pour considération.

Adoptée.

6.2.2 PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE (PAR) – RECOMMANDATION DU CONSEIL RÉGIONAL DU PATRIMOINE (CRP) POUR LE DOSSIER PAR202402

CA-2024-05-145

ATTENDU que le Conseil des maires a autorisé la conclusion et la signature d'une entente triennale de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, conformément à la résolution numéro 2021-10-201;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que le Conseil des maires a établi un Programme d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée par l'adoption du règlement numéro 182-2021, le 15 septembre 2021;
- ATTENDU qu'en vertu de l'article 151 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c. P-9.002) et malgré la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* (chapitre I-15), une municipalité régionale de comté (MRC) peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis du Conseil régional du patrimoine, accorder aux conditions qu'elle détermine toute forme d'aide financière ou technique pour la connaissance, la protection, la transmission ou la mise en valeur d'un élément du patrimoine culturel cité ou identifié;
- ATTENDU que, le 22 avril 2024, le CRP a analysé une demande d'aide financière pour la réalisation de travaux de restauration sur l'immeuble situé au 183-185, rue Henri-Bourassa, à Papineauville, dont le numéro de dossier est PAR202402;
- ATTENDU que la requérante a déposé une demande pour des travaux qui respectent les critères et les modalités du PAR;
- ATTENDU que le coût total estimé de l'intervention à réaliser dans le volet « Travaux de consolidation, de restauration et de préservation des éléments caractéristiques de l'immeuble » du PAR, soit la réalisation des travaux de restauration de la maçonnerie de brique, est de 48 634.43 \$;
- ATTENDU que le PAR, pour ce type d'intervention, prévoit un remboursement de 60% des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 45 000 \$, et qu'à cet égard, le CRP recommande l'acceptation de la demande et l'octroi d'une subvention de 29 181 \$ pour la réalisation des travaux qui respectent les conditions de l'entente à conclure avec la requérante;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'approbation de la recommandation du CRP à l'égard du dossier PAR202402; laquelle vise l'octroi d'une aide financière maximale de 29 181 \$ pour une intervention réalisée dans le cadre du PAR;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 15 mai 2024 pour considération.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 DÉPÔT DES DÉPENSES LIÉES À L'ORGANISATION DU 350^E ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE PETITE-NATION – RATIFICATION

CA-2024-05-146

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-02-055, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 21 février 2024, mandatant, notamment la direction générale pour autoriser des dépenses inférieures à 15 000 \$ dans le cadre du projet « 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation »;



ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés et en fonction des pouvoirs confiés en relation avec ce projet :

Factures préautorisées par la direction générale			
Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
Immo location	02-62008-997	\$2,275.50	Chapiteau Salon du Patrimoine
Immo location		924 \$	Tables Cocktail FHQ
Immo location	02-62008-997	914.75 \$	Lutrin, canot et décoration
Salle communautaire Ripon	02-62008-997	300 \$	Location salle pour déjeuner du préfet
Isabelle Yde	02-62008-997	3 500 \$	Soutien aux communications
Immo location	02-62008-997	5 768.30 \$	Chapiteau/ plancher / tables
Marie-Josée Bourgeois	02-60008-997	1 500 \$	Recueil de citations
Production MJV inc.	02-62008-997	750 \$	Montage vidéo – Lancement du 350 ^e

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif ratifient le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Les membres du Comité administratif prennent acte du budget global du 350^e anniversaire de la Seigneurie déposé dans le cadre de la présente séance;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget de réalisation du projet de commémoration du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation, au poste budgétaire numéro 02 62008 997;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.2 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC – DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION

6.3.2.1 FONDS SOUTIEN AUX ENTREPRISES – ENTREPRISE GESTION Y MONTAGNE (7739125 CANADA INC) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR DESIGN INTÉRIEUR

CA-2024-05-147



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-170, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 août 2023, relative à l'adoption de la nouvelle Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises comprend cinq volets : le Fonds de développement de l'économie sociale, le Fonds amélioration et développement numérique, le Fonds expert-conseil, le Fonds de développement durable et le Fonds nouvel entrepreneur ;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise Gestion Y Montagne (7739125 CANADA INC) a déposé un projet dans le cadre du Fonds expert-conseil afin d'octroyer un contrat à une firme de design pour son projet d'agrandissement du bâtiment situé au 44, rue Principale, à Saint-André-Avellin. Ce projet permettra à l'entreprise de gestion d'offrir un local adéquat à son unique locataire actuel et à maintenir ses opérations dans notre région ;

ATTENDU que l'évaluation de l'entreprise, effectuée par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU le devis soumis par la firme A4 Architecture et design, au montant de 11 400 \$, excluant les taxes applicables, pour réaliser le design intérieur dans le cadre du projet d'agrandissement ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie une aide financière de 5 000 \$, excluant les taxes applicables et représentant 44 % du montant total de la soumission, à l'entreprise Gestion Y Montagne (7739125 Canada inc) afin qu'elle puisse réaliser son projet d'agrandissement en recourant aux services de la firme A4 Architecture et design (design intérieur);

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds de soutien aux entreprises, et plus spécifiquement le Fonds expert-conseil, au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.2.2 FONDS SOUTIEN AUX ENTREPRISES – ENTREPRISE COLLECTIF JOVIVO – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR RÉFECTION DE TOITURE

CA-2024-05-148

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-170, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 août 2023, relative à l'adoption de la nouvelle



Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau qui comprend le Fonds soutien aux entreprises

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises comprend cinq volets : le Fonds de développement de l'économie sociale, le Fonds amélioration et développement numérique, le Fonds expert-conseil, le Fonds de développement durable et le Fonds nouvel entrepreneur ;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise d'économie sociale Collectif Jovivo a déposé un projet dans le cadre du Fonds de développement de l'économie sociale afin de faire la réfection du toit de son bâtiment situé au 46, rue Principale, à Ripon. Ce projet permettra à l'entreprise d'économie sociale de conserver le patrimoine bâti, d'assurer la location de ses locaux et surtout, de maintenir un loyer abordable pour le collectif d'artistes, les 12 logements locatifs, le Café des orties ainsi que le Deuxième Chapitre ;

ATTENDU que l'évaluation du projet de l'entreprise d'économie sociale, effectuée par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU le devis de réfection du toit déposé par monsieur Alexandre Leblanc, Contracteur général (9362-4385 Québec inc.), au montant de 32 000 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie une aide financière de 10 000 \$, excluant les taxes applicables et représentant 31 % du montant total de la soumission, à l'entreprise Collectif Jovivo afin qu'elle puisse réaliser son projet de rénovation en recourant aux services de l'entreprise 9362-4385 Québec inc ;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds de soutien aux entreprises, et plus spécifiquement le Fonds de développement de l'économie sociale, au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.2.3 FONDS SOUTIEN AUX ENTREPRISES – ENTREPRISE LE SALON DES INCONNUS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PROGRAMMATION DES ÉVÉNEMENTS

En fonction des recommandations émises par le comité d'analyse du Fonds expert-conseil concernant le projet d'organisation de quatre événements déposé par l'entreprise Le Salon des inconnus, les membres du Comité administratif conviennent de ne pas recommander le projet tel que présenté en raison de la clarté du mandat.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

**6.3.3 ENVOI PAR PUBLIPOSTAGE D'UNE CARTE POSTALE POUR LES
ÉVÉNEMENTS ET POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE –
AUTORISATION**

CA-2024-05-149

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent soixante mille dollars (160 000 \$) est prévue au budget 2024 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion des événements pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que le succès des événements sur le territoire est, notamment lié à la stratégie promotionnelle et que ces événements ont des retombées significatives pour le territoire de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que les citoyens de la MRC Papineau sont des grands ambassadeurs dans le cadre de la stratégie et que le publipostage est un bon moyen pour communiquer avec eux étant donné qu'il n'y a plus de journaux locaux sur le territoire;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'impression de cartes postales touristiques et la diffusion de ces dernières auprès des citoyennes et des citoyens du territoire de la MRC par le biais du publipostage, le tout représentant une somme de 7 000 \$, incluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC de Papineau, au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.4 CAMPAGNE NUMÉRIQUE POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE 2024
– AUTORISATION**

CA-2024-05-150

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;



- ATTENDU qu'une enveloppe de cent soixante mille dollars (160 000\$) est prévue au budget 2024 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;
- ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que l'une des actions du plan d'action est la diversification de la promotion, par la tenue d'une campagne numérique annuelle;
- ATTENDU que la publicité numérique représente un outil incontournable pour rejoindre les touristes de Laval, Montréal, Gatineau et Ottawa ;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a acheté des campagnes numériques auprès des entreprises Possible Marketing (anciennement Service-Station Communications) et Marketing Newind depuis 2022 et que celles-ci ont connu de forts succès ;
- ATTENDU qu'une nouvelle campagne numérique permettrait d'accroître la notoriété de la marque *En Petite Nation* ainsi que celle des cinq promenades;
- ATTENDU que cette campagne augmenterait l'achalandage du site web petitenationoutaouais.com, lequel met en valeur les entreprises touristiques du territoire ;
- ATTENDU l'importance de calibrer tous les outils de mesure en ligne sur toutes les plateformes numériques à la suite de la version améliorée petitenationoutaouais.com et de gérer les audiences des acquis numériques ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la création d'une campagne numérique en Petite-Nation pour l'année 2024 conformément à la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC;

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un mandat d'accompagnement stratégique, de coordination de projets, de création visuelle, de rédaction et de conception à la firme Possible Marketing, lequel représente une somme de 10 000 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un contrat à l'entreprise Newind pour la gestion des campagnes publicitaires, la rédaction et la présentation des rapports, lequel représente une somme de 5 000 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense de 15 000 \$, excluant les taxes applicables, afin d'effectuer des placements publicitaires dans des médias traditionnels, sur le Web et les médias sociaux;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Lesdites dépenses soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC de Papineau, au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

**6.4.1 CONTRAT POUR L'ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
– ÉTAT DE SITUATION**

Monsieur Arnaud Holleville, directeur du Service de l'aménagement du territoire, informe les membres du Comité administratif que le contrat relatif à l'enfouissement des matières résiduelles prend fin au 31 décembre 2026 et qu'il est important de trouver une solution à long terme sur le territoire de la MRC de Papineau à cet égard. Il suggère qu'un mandat soit octroyé à un consultant externe pour la préparation et la rédaction d'un document d'appel d'offres. Après discussions, les membres du Comité administratif conviennent de suivre la stratégie énoncée préalablement par monsieur Holleville. Le sujet sera inscrit à une séance ultérieure du Conseil des maires.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

**8.1 APPUI AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS (CREDDO) -
DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DANS UN COURS
D'EAU**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 5 juin prochain.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

**9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE MAI À
DÉCEMBRE 2024**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de mai à décembre 2024.



**9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU
CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 15 MAI 2024**

Les membres du Comité administratif conviennent qu'une activité aura lieu le 15 mai 2024 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

13h30 à 14h30 Présentation d'Hydro-Québec – Madame Marie-Lou St-Onge;

Monsieur le Préfet quitte la présente séance. Il est 16h30. Monsieur Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier et préfet suppléant, préside la présente séance.

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2024-05-151

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet